

TÉMOINS

DEMANDE DE RÉPONSE GLOBALE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le conseil prie le gouvernement de déposer dans les 150 jours une réponse globale à ce rapport.

Les principes des droits de la personne au niveau international qui s'appliquent à ce rapport sont les articles 6, 7 et la faculté n° 32 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

8 mai 1990

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN ÉDUCATION
Le Président
Roy Chappert
Directeur de programmes
Finances et entretiens

ANNEXE II

8 mai 1990

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SOCIÉTÉS ET LA
RESPONSABILITÉ DES SOCIÉTÉS
Régis Plan
conseiller

29 mai 1990

PROJECT TOUCHSHARES
Eric Jégou
Coordinateur de la recherche

29 mai 1990

UNIVERSITÉ MONTPELLIER
Régis Plan
professeur en sociologie